

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 18 janvier 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est absent :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1

Sont également présents :

Martine Savard, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-01-01)

---

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 sous réserve du retrait du point 4.3 - Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Bernard Rodrigue.

#### AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller B. Rodrigue  
appuyé par le conseiller L. Blancquaert

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, sous réserve du retrait des points 7.1 et 7.3, en plus du point 4.3.

La résolution amendée est soumise au vote:

Votent pour : les conseillers B. Rodrigue, B. Marcotte, J. Bourgoïn,  
L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre : Le conseiller P. Glorieux

La résolution est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2021-01-02)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du mois de décembre 2020

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ainsi que les procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

---

Mot du maire

**BONNE ANNÉE 2021**

- Tout d'abord, j'aimerais vous souhaiter à tous une très bonne nouvelle année remplie de santé et de bonheur.
- Souhaitons-nous également que la pandémie nous donne un répit et que nous puissions retrouver une vie plus normale.
- D'ici là, nous sommes prêts à suivre la situation et à continuer à vous offrir les meilleurs services possible que les circonstances nous permettront.

**ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19**

- Afin de nous conformer aux nouvelles exigences gouvernementales, nous avons adapté notre offre de service depuis le 9 janvier dernier, et ce, jusqu'au 8 février.
- Toutes les installations et les parcs ferment au plus tard à 19 h 30 afin de respecter le couvre-feu en vigueur.
- Vous pouvez y pratiquer vos activités à condition de respecter les mesures de distanciation avec toute personne ne faisant pas partie de votre bulle familiale.
- À la bibliothèque, le prêt sans contact se poursuit, mais nous avons décidé d'offrir en plus des aires de travail sur rendez-vous aux étudiants dans le but de les aider dans leur réussite scolaire.
- Les activités libres à la piscine et à l'aréna sont malheureusement suspendues.

- Finalement, les services administratifs continuent d'être offerts à distance, mais vous pouvez dorénavant obtenir sur rendez-vous des services en personne pour certaines demandes urgentes.

#### **ACTIVITÉS VIRTUELLES**

- Il est important pour nous de vous offrir des moments de détente, d'amusements et de découvertes, et ce, encore plus dans ce contexte de pandémie.
- Puisque la tenue de cours en présentiel à l'intérieur n'est toujours pas autorisée, nous avons pris la décision de vous offrir cet hiver une session d'activités de loisirs et un programme d'activités culturelles qui auront lieu majoritairement de façon virtuelle.
- Peu importe l'évolution de la situation, il sera ainsi possible de tenir l'ensemble de ces activités jusqu'à la fin.
- Les inscriptions sont en cours depuis ce matin. Vous trouverez toutes ces activités sur notre site Internet.
- Nous espérons que vous serez nombreux à y participer!

#### **PATINOIRES EXTÉRIEURES**

- Tout comme vous, nous avons bien hâte que les patinoires extérieures soient ouvertes.
- Notre équipe entretient quotidiennement l'ensemble des patinoires de la municipalité et respecte la procédure à la lettre.
- Malheureusement, les conditions météorologiques particulièrement douces que nous avons connues depuis le retour des fêtes ne permettent pas pour le moment d'obtenir une glace d'assez bonne qualité et sécuritaire.
- Nous annoncerons leur ouverture dès que ce sera possible.
- J'en profite pour vous rappeler que les deux terrains de golf offrent des pistes de ski de fond que nos équipes entretiennent aussi régulièrement.
- Nos parcs vous offrent la possibilité de profiter des joies de l'hiver. Profitez-en avec cette belle neige.

#### **BUDGET 2021**

- En décembre dernier, nous avons adopté le budget pour l'année 2021 à la majorité.
- Vous retrouverez toutes les informations pertinentes à sa compréhension sur notre site Internet, incluant la présentation diffusée lors de cette séance.
- Un dossier vous expliquant les faits saillants sera également disponible dans le prochain magazine municipal.

#### **CLIMAT DE RESPECT**

- L'Union des Municipalités du Québec est témoin de plus en plus de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard d'élus municipaux.
- L'intimidation et la dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités sont inadmissibles.

- En plus de blesser des individus, elle nuit à l'image de la fonction politique et compromet l'engagement de futurs candidats dans la sphère publique.
- C'est pour cette raison que l'Union des Municipalités du Québec lance une campagne ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».
- Je compte bien répondre à cette invitation, car pour moi, c'est une priorité que notre climat de travail soit respectueux, ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons pas avoir d'opinions divergentes.
- Bien au contraire, un débat d'idées permet une démocratie saine, mais ces échanges doivent se faire sans diffamation, médisance ou agressivité envers les autres, autant de la part des élus que des citoyens.

Le conseiller B. Rodrigue n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

Le conseiller L. Blancquaert n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 54 et se termine à 20 h 10.

La conseillère J. Bourgoïn n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

---

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 10 décembre 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2021-01-03)

---

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 21 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2020, à 16 h et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 décembre 2020 à 16 h;

6.1 Adjudication du contrat APP-20-206 (2018-GEN-629) pour les travaux de mise à niveau du système de régulation de la station Lafrance (SD-2020-3425);

6.2 Adjudication du contrat APP-20-161 (ÉQ-19-25A) pour l'exécution de travaux d'aménagement de véhicules utilitaires sport, utilisés par le Service de police et le Service de sécurité incendie (SD-2020-3638);

6.3 Adjudication du contrat APP-20-203 (2020-GDE-540) pour l'exécution de travaux de nettoyage par camion écurer et unité sous vide pour l'entretien des ouvrages d'agglomération de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2020-3668);

8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et le Centre de valorisation du bois urbain concernant le projet Mise en place des conditions favorables à la valorisation du bois privé (SD-2020- 3658);

8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la ville de Longueuil et le Centre de bénévolat de la Rive-Sud concernant la gestion du Programme d'appels automatisés s'adressant aux aînés et aux personnes handicapées isolées (PAIR) (SD-2020-1748);

8.3 Addenda 1 à la convention en matière de traitement des matières résiduelles organiques intervenue entre la Ville et la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. concernant le traitement des matières organiques provenant des collectes municipales effectuées sur le territoire de l'agglomération (SD-2021-0007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-01-04)

---

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert, et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

### Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Philippe Glorieux : Office municipal d'habitation de Longueuil;
- Loic Blancquaert : Commission sur l'environnement.

---

### Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) suite à la dernière séance du conseil.

---

### Avis de motion - Règlement modifiant le règlement concernant la tarification des activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021

La conseillère Bourgoin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement modifie les tarifs imposés pour les permis de construction ainsi que les vignettes de stationnement.

Le projet de règlement est déposé.

---

### Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier adjoint, couvrant la période du 21 novembre 2020 au 31 décembre 2020 pour les sommes respectives de 3 444 794,94 \$ et 1 170 009,68 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

(2021-01-05)

Identification des projets en matière de technologie de l'information devant être réalisés en 2021

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 de la ville prévoit une liste de projets en matière de technologie de l'information qui doivent être réalisés en 2021;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa reconstitution en 2006, la ville est associée à la Ville de Brossard en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des technologies de l'information de la Ville de Brossard demande à la ville d'identifier les projets devant être réalisés en 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'IDENTIFIER les projets suivants à être réalisés en matière de technologie de l'information pour l'année 2021:

Caméras et micros pour les postes actuels	5 500\$
Audit de sécurité	5 000\$
Acquisition de 2 serveurs pour la téléphonie	3 300\$
Postes de travail (1/6) - 18 clients légers à 600\$/ch.	10 800\$
Portables - 4 à 1 500\$/ch.	6 000\$
Remplacement d'imprimantes désuètes	10 100\$
Remplacement du module dette	17 200\$
Imprévus	20 900\$
Total	78 800\$

DE POURVOIR au financement de ces dépenses totalisant 78 800\$ à même le programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Bernard Rodrigue

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2021-01-06)

Aide financière aux organismes dans le contexte de pandémie

CONSIDÉRANT que la ville désire offrir un soutien financier pour aider les personnes vulnérables à passer à travers la crise du Covid-19;

CONSIDÉRANT que nous avons, au sein de notre communauté, des organismes capables d'apporter de l'aide à nos citoyens.

Il est proposé par le conseiller David Bowles

appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ACCORDER une aide financière aux organismes suivants, oeuvrant sur le territoire de la ville à savoir:

- la Traversée, un montant de 4 000 \$;
- Moisson Rive-Sud, un montant de 3 000 \$; et
- le Centre de bénévolat de la Rive-Sud, un montant de 3 000 \$.

D'IMPUTER la dépense totale de 10 000 \$ au poste budgétaire 02-111-00-971.

PROPOSITION TECHNIQUE (art. 32 du règlement 2015-125)

Il est proposé par le conseiller L. Blancquaert  
appuyé par la conseillère B. Marcotte

DE RETIRER ce point de l'ordre du jour.

La séance est suspendue de 20 h 32 à 20 h 36.

La proposition technique est soumise au vote:

Votent pour: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

La proposition technique ayant été rejetée à la majorité, le vote est demandé sur la résolution principale.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 25 novembre 2020 au 6 janvier 2021.

---

(2021-01-07)

Rapport d'évaluation de rendement du directeur général et contrat d'embauche - conseillère Marcotte

*\*\*\*Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Marcotte.\*\*\**

CONSIDÉRANT que l'une des fonctions du Conseil municipal est celle de l'évaluation de la performance du directeur général ;

CONSIDÉRANT que le directeur général est nommé par le Conseil municipal qui le rend imputable de l'ensemble des opérations ainsi que de l'atteinte des résultats et des objectifs stratégiques ;

CONSIDÉRANT que c'est au Conseil municipal que le directeur général doit rendre des comptes ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation du rendement de la direction générale devrait se faire annuellement, en fonction des objectifs et des indicateurs de réussite établis ;

CONSIDÉRANT que les étapes d'une évaluation prévoient la révision de la description de poste et des responsabilités ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite assumer son rôle de façon responsable en appliquant les principes d'une saine gouvernance.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DEMANDER au maire de déposer au conseil municipal, dans les 30 jours suivant l'adoption de cette résolution, des copies de tous les rapports d'évaluation de rendement du directeur général incluant les critères, buts et objectifs qui ont été réalisés pour les années 2018, 2019 et 2020;

D'OBTENIR une copie des documents d'embauche du directeur général.

Immédiatement après la lecture de la proposition, le conseiller Rodrigue déclare qu'il s'abstient de voter parce qu'il est en litige avec le directeur général.

Votent pour: les conseillers Blancquaert et Marcotte.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Rodrigue s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition.

---

(2021-01-08)

Nomination du directeur des finances et trésorier

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Robert Belliveau à titre de directeur des finances et trésorier en décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt du trésorier adjoint, Monsieur Maxime Marquis à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE NOMMER Monsieur Maxime Marquis au poste de directeur des Finances et Trésorier au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2021-01-09)

Renouvellement des contrats d'assurances 2020-2021 - Fonds de garantie responsabilité et biens

CONSIDÉRANT que la ville est partie, avec d'autres municipalités, à une entente de regroupement conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2025, pour l'acquisition de polices d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures d'assurance de dommages pour les municipalités du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'UMQ a autorisé l'octroi pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance de dommages du regroupement Varennes/Sainte-Julie à la société BFL Canada;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE RENOUELER les contrats d'assurances de dommages de la ville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021 auprès des différents assureurs par l'entremise du courtier d'assurances BFL Canada inc.;

D'AUTORISER le versement de la prime de la ville, soit 75 771,75 \$ au mandataire des assureurs, soit BFL Canada inc. pour le renouvellement de la couverture des assurances de dommages;

D'AUTORISER le paiement à l'Union des municipalités du Québec de 81 041,14 \$, taxes comprises, incluant la somme de 63 434 \$ constituant la quote-part de la ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour la période du 16 février 2021 au 16 février 2022, ainsi que la somme de 16 080 \$ constituant la quote-part de la ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire n° 02-191-00-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-010)

Fourniture et livraison de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-07-195 ayant pour objet UMQ-Regroupement d'achat de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONCLURE le contrat n° 20ENV07 ayant pour objet la fourniture et la livraison en 2021 de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles avec l'entreprise *IPL North America Inc.*, sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant à l'entente dont la période s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021; la valeur du contrat étant estimée à 113 315,62 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout autre document de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-11)

Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

ATTENDU QUE la Ville a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) et que le projet déposé pour le renouvellement de conduites a été approuvé officiellement le 12 juin 2020;

ATTENDU QUE la ville doit, pour maintenir les crédits réservés aux fins de l'aide financière, signer le protocole dans les 60 jours suivant la réception de l'entente.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le maire à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 - Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert à un organisme à but non lucratif (OBNL)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2021-01-12)

Finaliste - Oeuvre d'art au carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE, lors de la conception du carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside, il avait été prévu d'y installer une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2018, le conseil a adopté la Politique de gestion et d'acquisition d'œuvres d'art, de patrimoine et d'art public qui établit des balises en matière d'intégration d'œuvres d'art monumentale;

CONSIDÉRANT QUE la Division des arts et de la culture, de concert avec la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux, a procédé au lancement d'un appel de propositions visant l'acquisition d'une œuvre d'art devant être installée au milieu du carrefour giratoire, en conformité avec la *Politique*;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 2020-10-191 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) pour la réalisation complète de ce projet;

CONSIDÉRANT que les Fêtes du 150e anniversaire de la Ville de Saint-Lambert ne financeront pas le projet de l'œuvre d'art au carrefour giratoire et que la Ville devra assumer le coût total de la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers

appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER la proposition artistique de Madame Joelle Morosoli pour le projet de l'œuvre d'art au carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 83 000 \$ (en sus des taxes) à Madame Joelle Morosoli pour la confection, le transport et l'implantation de l'oeuvre;

D'AUTORISER une dépense totale de 3 000 \$ (exempt de taxes) en guise d'honoraires payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette devant le comité de travail, à savoir Monsieur André Dubois, Madame Joelle Morosoli et Madame Magali Thibault Gobeil; et

D'IMPUTER les dépenses de 98 429,25 \$ à même le fonds d'immobilisations.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Entente avec la corporation de développement économique de Saint-Lambert et La grande fête

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2021-01-13)

Vente de lots à Ma deuxième Maison à moi

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme *Ma Deuxième Maison à moi*;

CONDIDÉRANT le projet de l'OBNL de réinvestir les produits de la vente du 240, avenue Saint-Laurent dans son établissement situé au 80, avenue Bétournay;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu une bonne acceptabilité sociale et que le plan PIIA est approuvé.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE VENDRE à Ma Deuxième Maison à moi une partie du lot 5 974 599 ainsi que les lots 5 974 601 et 5 974 602 au prix de 27 582,78 \$. (2 \$ le pied carré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-14)

Nomination de membres au comité de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux postes vacants au sein du comité de développement durable et d'environnement en remplacement de Madame Francine Marsolais et Monsieur Sushil Handa;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4 de la *Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc*, la durée des mandats des membres des comités municipaux est de 24 mois, et ce, débutant en janvier.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE NOMMER Madame Claudette Gagnon et Monsieur Fabien Cichonski à titre de membres du comité de développement durable et d'environnement pour un mandat de 24 mois, à compter du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2020 ainsi que des procès-verbaux des séances extraordinaires du 24 novembre 2020 et du 2 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2021-01-15)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 896, boulevard Queen (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 896, boulevard Queen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-16)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 210, avenue des Pyrénées (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil a décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-12-383);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 210, avenue des Pyrénées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-17)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 105, rue du Pas-de-Calais (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades pour l'immeuble situé au 105, rue du Pas-de-Calais, à la condition suivante :

- les colonnes en bois donnant sur la galerie avant doivent être peintes de la même couleur que le revêtement d'aluminium.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-18)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 55, rue Riverside (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades pour l'immeuble situé au 55, rue Riverside pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.1 et 3.8 du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir:

- les caractéristiques architecturales de construction doivent s'harmoniser avec les dominantes observées sur le territoire de la ville de Saint-Lambert ( l'article 3.1 g);
- les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité (article 3.1 i));
- les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité; (article 3.8 b) iv));
- les modifications proposées s'intègrent peu avec l'architecture du cadre bâti environnant; (article 3.8 a) ii));
- la brique d'argile existante devrait être restaurée ou remplacée par une nouvelle brique d'argile de couleur et de format similaire à l'existant; (article 3.8 b) i)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-19)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 484, avenue Wickham (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 484, avenue Wickham, à la condition suivante :

- les deux nouvelles fenêtres proposées au-dessus du garage doivent être centrées avec les portes de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-20)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 475, avenue Curzon (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 475, avenue Curzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-21)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 235, rue Logan (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 235, rue Logan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-01-22)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 435, rue de Rutledge (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 435, rue Rutledge, aux conditions suivantes :

- Le deuxième niveau du toit plat recouvrant l'agrandissement doit être retiré;
- L'élévation latérale gauche de l'agrandissement doit être recouverte de brique d'argile identique à la brique d'argile existante ou être entièrement vitrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt - Nouveaux projets de Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et nouveaux projets de règlements d'urbanisme

La greffière procède au dépôt des nouveaux projets de Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et des nouveaux projets de règlements d'urbanisme, lesquels sont mentionnés ci-dessous:

- PPU centre-ville de Saint-Lambert;
- PPU secteur central du boulevard Wilfrid-Laurier;
- PPU secteur Saint-Charles;
- Règlement de construction;
- Règlement de lotissement;
- Règlement sur les permis et certificats; et
- Règlement de zonage.

---

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 21 h 11 et se termine à 21 h 39.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 40 à 22 h 15.

M. Rodrigue n'apparaît plus à l'écran de la visioconférence quelques instants pendant le présent point.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 15.

---

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Martine Savard  
Greffière